



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lauriane JOSENDE

Sénatrice des Pyrénées-Orientales

Membre de la Commission des Lois
Délégation aux Entreprises et Délégation aux Droits des Femmes

Le 28 février 2024

J'ai voté pour l'inscription de l'IVG dans la Constitution !

Aujourd'hui, le projet de loi constitutionnelle relatif à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) a été adopté en Séance publique au Sénat.

Nous avons ainsi ouvert la voie à la révision constitutionnelle prochainement entérinée en Congrès à Versailles et j'ai, comme la majorité de mes collègues sénateurs, voté pour cette réforme tant attendue des Français !

Née en 1977, je suis d'une génération marquée par les avancées en matière de droits des femmes et je mesure pleinement l'importance des combats tels que ceux menés par Simone Veil. Autant de victoires politiques depuis l'après-guerre qui font qu'aujourd'hui, je puis siéger au Sénat en tant que femme libre, et représenter fièrement mes concitoyens, en œuvrant pour les générations futures.

Le débat juridique sur les termes de « liberté garantie » méritait la place qu'il a eue en Commission des Lois, puis en séance plénière, au sein de la Haute Assemblée où l'on attache une importance première au respect du Droit et à la garantie des Libertés.

Cependant, il était inconcevable pour moi de faire échouer aujourd'hui, fût-ce au bénéfice d'un simple report, cette constitutionnalisation qui correspond à une attente forte de l'opinion publique, et particulièrement des femmes et surtout des plus jeunes d'entre elles.

Cette inscription de l'IVG dans notre Constitution est un message déterminant d'engagement de la Nation envers le droit des femmes à choisir leur maternité et, plus largement, leur vie... A l'heure où la garantie de la liberté des femmes n'est pas partout acquise, on ne peut que s'en féliciter !